



Pôle Réglementation et
Services aux Citoyens
04 42 65 65 00

Demande d'Autorisation d'Installation d'Appareil de Levage (grues)

**Annexe : à remplir et à déposer au moins
un mois avant la date prévue d'occupation**

Fiche n° RSC-11

PM 06 23 14 22 02

Caractéristiques, mode d'installation et hauteur des grues : joindre une fiche technique

Référence sur le plan	Marque	Type	Longueur		Hauteur sous crochet ¹		Avec ancrage au bâtiment ou haubanage	Hauteur au-dessus du plus haut immeuble survolé ²
			Flèche	Contre flèche	Sans ancrage ni haubanage			
					Sur châssis avec le lest	Sur tronçon scellé dans le sol		
A								
B								
C								
D								
E								

¹ Indiquer la hauteur sous crochet dans la colonne correspondant au mode d'implantation

² Cette hauteur ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

Appareil dont les aires d'évolution se recoupent :

Références sur le plan	Distance entre fûts ³	Distance verticale entre flèches ⁴

³ La distance entre fûts doit être au moins égale à la longueur de la plus grande des deux flèches augmentées de 2 mètres.

⁴ Il s'agit de la distance verticale entre le point le plus bas (crochet ou contrepoids) de la flèche la plus haute et le point le plus haut de l'autre flèche.

Cette distance ne doit pas être inférieure à 2 mètres.